



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté de la Légalité et du  
Développement Territorial**

Bureau des élections et de la réglementation générale

**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS  
AU PARLEMENT EUROPEEN  
du 9 juin 2024**

**ARRÊTÉ MODIFICATIF DE L'ARRÊTÉ PORTANT CONSTITUTION D'UNE  
COMMISSION DE PROPAGANDE**

642024 04 2500007

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

**VU** la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977, relative à l'élection des représentants au Parlement européen, et notamment son article 17 ;

**VU** le décret n°79-160 du 28 février 1979 portant application de la loi susvisée ;

**VU** le code électoral et notamment son article R.32 ;

**VU** le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen

**VU** les désignations faites par monsieur le premier président de la cour d'appel de Pau et monsieur le directeur départemental de La Poste ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°64-2024-04-15-00017 portant constitution d'une commission de propagande pour les élections des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les disponibilités des membres de la commission de propagande ;

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit : La commission se réunira le lundi 27 mai 2024 à 14h30 à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, salle Louis BARTHOU.

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

Pau, le 25 AVR. 2024

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,

  
Martin LESAGE